

# **COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)**

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021**

Sous la Présidence de M. Claude KRAUSS, Maire

**Nombre de membres en fonction : 15**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 00**

**Membres présents** : GEWINNER Myriam, WAGENTRUTZ Francis, RAEPPEL Mauricette, SCHENKBECHER Mathieu, MARTZ Audrey, KRUGMANN Jean-Luc, PASTOR Myriam, EHRHARD Dominique, BRAND Lucienne, HUYARD Daniel, BOURDIN Marie-Hélène, HAMM Alain, FRITSCH Paul, ROSFELDER Nathalie.

Convocation du 19 octobre 2021

#### **I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du **13 SEPTEMBRE 2021** est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

#### **II / INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code Electoral, et notamment l'article L. 270,

Considérant que Madame Morgane CHARGE-GARCIA, conseillère municipale élue sur la liste « PARTAGEONS DEMAIN », a signifié sa démission de son mandat de conseillère municipale par un courrier en date du 30 septembre 2021,

Considérant que M. le Maire a informé Madame la Préfète de cette démission par courrier du 8 octobre 2021, en application de l'article L. 2121-4 du CGCT,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que Madame Marie-Hélène BOURDIN, conseillère municipale venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, a accepté de siéger au Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la démission de Madame Morgane CHARGE-GARCIA ;
- De l'installation de Madame Marie-Hélène BOURDIN en qualité de conseillère municipale au sein du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Meistratzheim.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** à l'unanimité de l'ensemble de ces propositions.

### **III / PROJET D'INSTALLATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACTIVITES (AIRE DE JEUX)**

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL le projet de mise en place d'une nouvelle aire de jeux extérieure pour enfants à l'arrière de l'Église Saint-André, terrain sécurisé situé au centre du bourg et à proximité directe de l'école maternelle et élémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'actuelle aire de jeux, vieillissante, est inutilisable pour des raisons de sécurité (cordage défectueux, détérioration globale de la structure liée à l'usure).

Le projet prévoit l'installation d'une structure dédiée aux enfants de 3 à 12 ans, conforme à la norme EN II76, capable d'accueillir jusqu'à 11 enfants simultanément. Afin de garantir une sécurité maximale aux enfants, le sol sera équipé d'un revêtement amortissant.

L'objectif pour la Commune de Meistratzheim est de proposer aux familles du village, un espace public central, ludique et sécurisé, véritable lieu de sociabilisation pour tous.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir pris connaissance des devis réceptionnés, suite à consultation, en vue de l'installation d'une nouvelle aire de jeux ;
- après examen des offres de prix et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à l'acquisition et à l'installation d'une structure multi-activités (aire de jeux) en lieu et place de l'actuelle aire de jeux – à l'arrière de l'Eglise Saint-André ;
- **DE RETENIR** l'offre de prix de l'entreprise **EPSL** – 173 Rue du Maréchal Foch à LINGOLSHEIM (67300), pour une structure multi-activités (3-12 ans) d'un montant de : **13.747,50 € H.T soit 16.497,00 € TTC** ;
- **DE SOLLICITER** pour ces travaux la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel détaillé comme suit :  
Subvention escomptée au titre de la DETR : 30 % du montant HT soit 4 124,00 € ;  
Autofinancement par la Commune : 9 623,50 € ;  
Préfinancement par la Commune de la TVA au taux de 20 % soit 2 749,50 € ;  
Soit un coût total estimatif pour ces travaux de HT 13 747,50 € et TTC 16 497,00 €.
- **DE CHARGER** M. Le Maire des démarches nécessaires pour la réalisation des travaux ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

### **IV / DON A LA COMMUNE PAR L'UNION SAINT ANDRE**

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la lettre du 18 août 2021 de M. Charles Barthelmé, Président de l'Union Saint André de Meistratzheim, informant de la décision d'octroyer un don à la Commune d'un montant de 30 000 € pour les travaux de réfection de l'orgue de l'église Saint André.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après exposé de M. le Maire, et suite à délibération,

**DECIDE à l'unanimité**

- **d'accepter** le don proposé d'un montant de 30 000 € ;
- **et d'autoriser** M. le Maire à signer le titre de recette correspondant et les autres pièces du dossier.

## **V / ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « LES P'TITES GRAINES DE MEIS » : SUBVENTION**

Le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la constitution d'une nouvelle association à Meistratzheim : « Les p'tites graines de Meis », association de parents d'élèves présidée par Mme Claire HERMANN demeurant 104 E Rue de la Forêt à Meistratzheim.

En vue d'accompagner et d'encourager le démarrage de leurs activités au sein de cette association, il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de leur octroyer une subvention.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer à l'association de parents d'élèves 'Les p'tites graines de Meis', une subvention exceptionnelle d'un montant de **300,00 €** ;
- **et d'AUTORISER** M. le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## **VI / TAXE D'AMENAGEMENT : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL :

M. MULLER Régis et Mme LEHMANN Nathalie ont sollicité auprès des services du Trésor Public de Strasbourg une remise gracieuse de majoration et de pénalités de retard de la taxe d'urbanisme dont ils étaient redevables pour une construction située 166F Rue du Tramway à Meistratzheim.

L'administrateur des Finances publiques nous informe que M. MULLER et Mme LEHMANN ont, à ce jour, réglé le montant principal de ladite taxe dont ils étaient redevables soit une somme de 2.040,00 €.

Il soumet donc à l'approbation du Conseil Municipal un montant de remise de 61,00 € correspondant à la majoration et aux intérêts de retard.

Seule l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale bénéficiaire de la taxe d'aménagement peut accorder la remise gracieuse de cette majoration et de ces intérêts de retard.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après exposé de M. le Maire, et suite à délibération,

### **DECIDE à l'unanimité**

- **d'accorder** à M. MULLER Régis et Mme LEHMANN Nathalie cette remise gracieuse de majoration et intérêts de retard d'un montant de 61,00 €.
- **et d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## **VII / VENTE D'HERBE SUR PIED : FIXATION DU PRIX POUR L'ANNEE 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL prend connaissance de l'état de vente de l'herbe sur pied, comportant à ce jour pour l'année 2021, **13 preneurs** concernant **58 parcelles** d'une surface totale de **10.178,33 ares**.

Il s'agit de prés restés libres à la suite de la dénonciation de différents baux et qui n'ont pas trouvé de locataire dans la Commune.

### **Ci-après, l'état "des preneurs et des surfaces" arrêté à ce jour (année 2021) :**

- EARL Ackermann de Uttenheim.....	558 ares
- GAEC BURGER Christian de Dingsheim.....	1421 ares
- EARL FASSEL Bernard de Bolsenheim .....	1903 ares
- Mr FRINDEL Jacky de Uttenheim .....	171 ares
- EARL des Vergers JEHL MULLER Audrey de Kertzfeld..	525 ares
- EARL KIEFFER Jean-Marc de Behlenheim..	1538 ares
- Mr KIEFFER Germain de Schaeffersheim .....	276 ares

- Mme KIEFFER Edith née FOESSEL de Schaeffersheim .. 281 ares
- EARL REIBEL Antoine de Kertzfeld ..... 704 ares
- EARL RISCH – MOHLER de Zellwiller ..... 916 ares
- EARL Ferme du Noyer SCHULTZ – FENDER de Valff 1202 ares
- Mme WALTZ Christiane de Uttenheim ..... 678 ares
- Mr MULLER Raymond de Benfeld ..... 5.33 ares

**TOTAL ..... 10.178,33 ares.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, et à l'unanimité,

- **FIXE** le prix de vente pour l'année 2021 et ce avec effet du 11 novembre 2021 à **0,839660€/are**, soit une **augmentation de 1,09 %** par rapport au prix de vente pour l'année 2020 appliquée selon variation de l'indice national des fermages de 2021 par rapport à 2020. S'y **rajoutent** selon les dispositions en vigueur, les taxes ci-après, soit un cinquième des impôts fonciers (Commune et Intercommunalité), un demi de la taxe Chambre d'Agriculture, et également la totalité de la cotisation d'Assurance Accidents Agricoles ; Pas d'application de taux en 2021 pour le Syndicat de Communes sur la fiche d'imposition foncière 2021.

A titre d'information, le montant venant en complément au titre des taxes précitées, calculées selon taux appliqués en 2021 mentionnés sur la fiche d'imposition de taxes foncières, s'élève **par are à 0,112386 €, représentant un montant total à l'are de 0,952046 € ;**

- **et AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

### **VIII / COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS EN MATIER D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur Le Maire, informe le CONSEIL MUNICIPAL des diverses autorisations d'urbanisme pour lesquelles ont été rendue des décisions depuis le 13 septembre 2021.

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
GOETTELMANN Tanguy et OTTELARD Noémie	121 Rue Finkwiller	Aménagement d'un logement dans un ancien hangar agricole	Accord : 13/10/2021
TAFA Shqiprim et MEYER Perrine	Lotissement « Les Jardins de l'Ehn » - Lot 1	Construction d'une maison d'habitation individuelle	Accord : 13/10/2021

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>			
SARL La Pastourelle (Marius GOETTELMANN)	176 Rue Principale	Pose générateur photovoltaïque	Accord : 13/09/2021
FRITSCH Martial	82 Rte de Strasbourg	Ravalement de façades	Accord : 13/09/2021
DOMUNEO pour STRUB Jean-Philippe	273 Rue de l'Eglise	Pose de panneaux photovoltaïques	Accord : 13/09/2021
HUYS Jean-Marc	35 Rue Basse	Ravalement de façades	Accord : 06/10/2021

## **DIVERS 1/ DECISION MODIFICATIVE : CREATION DE COMPTE**

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue entre la Commune de Meistratzheim et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

Cette convention, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, désigne la Commune de Meistratzheim comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération. Le financement primitif de l'ensemble des dépenses de l'opération est réalisé par la Commune de Meistratzheim, la CCPO remboursant sa part au coût réel à la fin de l'opération.

Ce schéma budgétaire nécessite la création de comptes d'imputation spécifiquement dédiés à l'opération.

Par ailleurs, il convient de réduire la part de travaux qui avait été prévue dans le budget de la Commune alors que cette part n'a aucune incidence sur les comptes de la Communes.

**VU** l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales portant sur la possibilité d'apporter des modifications au Budget Primitif par l'organe délibérant,

**VU** la délibération n° 6.1 du 22 mars 2021 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2021,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de M. le Maire, après délibération,

### **DECIDE à l'unanimité,**

- **de créer les comptes :**
  - 4581 (Opérations sous mandat – Dépenses) ;
  - 4582 (Opérations sous mandat – Recettes).
- **de procéder** aux mouvements budgétaires conformément aux écritures figurant dans les états annexes,
- **de constater** que les mouvements relèvent le niveau global en équilibre consolidé des crédits votés lors de l'adoption des budgets primitifs à 1 137 000 € en section de fonctionnement et respectivement à 3 554 130 € en section d'investissement.
- **et d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

## **DIVERS - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1. Travaux – Services Techniques**

- Anaïs WACHENHEIM, étudiante en BAC STAV (Aménagement et valorisation des espaces) au LEGTA d'Obernai, a effectué un stage d'une semaine auprès des employés communaux (du 18 au 22 octobre 2021) ;
- Démarrage des travaux de réhabilitation du Presbytère : Pose de l'échafaudage le 12/11 et début des travaux le 15/11.
- Travaux de renouvellement de réseaux et de voirie Rue des Vosges établis en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCPO (Les études et les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont sous maîtrise d'ouvrage de la CCPO / La restructuration de la voirie et de l'espace urbain ainsi que la pose de réseaux secs sont sous maîtrise d'ouvrage de la Commune).  
La consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à ces travaux est en cours jusqu'au 19/11.

## **2. Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile**

- Les travaux d'aménagement du Parc d'Activités du Bruch se poursuivent : phase finale de la pose de l'assainissement principal.

Les dossiers de candidatures des entreprises sont en cours d'instruction auprès des services de la CCPO. 4 dossiers sont validés à ce jour ;

- Réflexion à mener concernant le nom de la nouvelle rue à créer dans le Parc d'Activités : suggestions à envoyer à la Mairie ;

## **3. Festivités de Noël**

- Samedi 20/11 : Mise en place des décorations de Noël dans le village ;
- Organisation d'un concert de Noël le 28/11 à 15h à la Salle Polyvalente : Obernai Chante ;
- La traditionnelle fête des Aînés aura lieu le dimanche 05/12 à la Salle Polyvalente (pass sanitaire requis).

Préparation de la salle le vendredi 03/12 à 19h ;

- Concert des Rhinwagges le 26/12 à 17h à la Salle Polyvalente.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE